

Société d'Entraide des membres de la Légion d'Honneur - Subvention exceptionnelle

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société d'Entraide des membres de la Légion d'Honneur dispose actuellement d'un drapeau très défraîchi, qui rend nécessaire l'acquisition d'un nouvel emblème, plus en rapport avec le premier ordre national qu'il représente.

La Légion d'Honneur étant toujours présente à nos différentes cérémonies patriotiques, il est proposé d'allouer à la Société d'Entraide de la Légion d'Honneur une subvention exceptionnelle de 600 € pour participer à l'achat de leur nouvel emblème.

En cas d'accord, la dépense de 600 € sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65.020/6574 CS 48020.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'accorder cette subvention.

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2006.